Issoire (63) : toujours pas expulsé de France, un Algérien sous OQTF en profite pour voler de nombreuses personnes… Il dégrade la gendarmerie, sort son sexe et s'en prend aux militaires lors de sa garde à vue

19/07/2025 à 23h18



Selon La Montagne, à la fin du mois de mai et au début du mois de juin, une recrudescence de vols de moyens de locomotion douce – notamment des trottinettes – a été constatée à Issoire et dans ses environs. Cette vague de vols a suscité une vigilance accrue de la part des militaires de la brigade de gendarmerie locale.

Dans le cadre de leurs investigations, les gendarmes ont surveillé de près la plateforme de vente entre particuliers Leboncoin, sur laquelle plusieurs objets dérobés dans la région – notamment des vélos et trottinettes – ont été repérés. Les recherches ont permis de remonter jusqu'à un suspect résidant dans un centre d'hébergement à Clermont-Ferrand. Ce dernier a été interpellé le mercredi 2 juillet.

Une perquisition effectuée dans la chambre qu'il occupe a permis la saisie de divers objets volés : deux vélos, trois paires de rollers, un casque de moto ainsi que des chaussures de sport. Ces biens ont pu être restitués à leurs propriétaires, qui s'étaient manifestés auprès des autorités.

Le mis en cause, un ressortissant algérien âgé de 30 ans, visé par une obligation de quitter le territoire français (OQTF), a été placé en garde à vue dans les locaux de la gendarmerie d'Issoire. Six faits de vol ont été retenus à son encontre. Durant cette garde à vue, il s'est montré particulièrement récalcitrant, adoptant un comportement violent et provocateur.

Outre les vols, il est désormais poursuivi pour des faits d'exhibition sexuelle, rébellion, outrage à personne dépositaire de l'autorité publique et dégradations commises dans les locaux de la gendarmerie.

Présenté en comparution immédiate devant le parquet de Clermont-Ferrand le vendredi 4 juillet, l'homme a vu son audience reportée à la demande de son avocat, qui a sollicité un délai pour préparer la défense. Dans l'attente de son jugement, prévu en septembre, il a été placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Riom.

Lien vers l'article (www.lamontagne.fr)

(Merci à Julien.)